

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbaniste:  
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé  
211 Grand'rue 30270 Saint-Jean du Gard

**DÉPARTEMENT DU GARD**

**COMMUNE DE CENDRAS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**NOTICE SANITAIRE**

Projet arrêté le

Projet approuvé le

**Pièce n°9b**

## 1. EAU POTABLE

Le réseau d'eau alimentant la commune est géré par le syndicat intercommunal de distribution des eaux du Pays Grand'Combien.

Il dessert la quasi-totalité des habitations, à l'exception de quelques hameaux isolés (Mas de l'Abri, Vammale, Goujouse, Théron, le Pouget,...). Le réseau du quartier de l'Abbaye a été créé juste après la deuxième guerre par les Houillères, ceux de la Blaquièrre et de Malataverne à la fin des années cinquante et soixante dans le cadre du syndicat de l'AVENE. **Le nombre d'abonnés AEP en 2005 : 931** /rappel : 1061 logements).

Le réseau est organisé principalement selon des tracés parallèles au Galeizon et au Gardon suivant la voirie :

- Sur la rive gauche du Galeizon : de l'Abbaye aux Plantiers en suivant le CD916 ; de l'Abbaye à Malataverne, par le chemin de Vigère, le long du Galeizon(VC1-VC11-CD32a), ainsi que par les Avignères (C32-C20-D32) ; puis de Malataverne au Bourguet (CD277-C9).
- Sur la rive droite : un embranchement dessert le mas Lichère et la Borie par le CD 160 et un autre la Baume-Courbessas-Clémentine-Puech-la-Blaquièrre.

Bien que le réseau ne desserve que Cendras, il est possible de le relier à celui du syndicat de l'AVENE à la Blaquièrre en cas de problèmes de distribution sur l'un ou l'autre circuit.

Les réservoirs sont situés aux lieux suivants:

- Perdiguier 300m<sup>3</sup>
- Le Puech : 200m<sup>3</sup>
- L'Olivier : 100m<sup>3</sup> et 100m<sup>3</sup>
- Courbessas : 200m<sup>3</sup>
- Clémentine : 50m<sup>3</sup>

Le captage alimentant la commune est situé au clos de l'Abbaye

Afin d'augmenter la ressource en eau, il été décidé de réaliser en 1998 un nouveau forage à côté de l'ancien d'une profondeur de 45m, profondeur à laquelle les potentialités aquifères sont importantes.

Le nouveau captage a fait l'objet d'une enquête géologique réglementaire (Hydrogéologue P.Bérard/ juin 1999) et d'un arrêté préfectoral autorisant le prélèvement d'eau à destinée à la consommation humaine (novembre 2002). Il autorise un prélèvement maximum de :

- 75m<sup>3</sup>/h
- 1500m<sup>3</sup>/j.

Des périmètres de protection des captages :

Le captage du Clos de l'Abbaye, qui alimente la commune, ainsi que le captage des Plantiers du syndicat AEP de l'AVENE font l'objet de périmètres de protection du captage.

Le captage du Clos de l'Abbaye, géré par le syndicat intercommunal de distribution des eaux de l'agglomération Grand'Combienne, a fait l'objet d'un avis du conseil départemental d'hygiène du 26.9.02 et d'un arrêté préfectoral 6.11.02 (N°2002-310-12) autorisant à prélever l'eau destinée à la

consommation humaine.

Le captage des Plantiers, géré par le syndicat AEP de l'AVENE a fait l'objet d'un avis du conseil départemental d'hygiène du 21 .05.92 et du 22.04.94 et d'un arrêté préfectoral du 12.12.94 (N°1994-12-03).

Les servitudes à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée des captages limites les occupations et utilisations du sol afin de prévenir la pollution du captage (voir arrêtés joint).

## 2. ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif de la commune de Cendras est géré par la Communauté de communes du Pays Grand'Combien.

Il est de type « pseudo séparatif » et dessert la majorité des habitations de la commune (du Gardon jusqu'au Rieusset). Les hameaux isolés ne sont pas desservis (l'Olivier, le Pouget, Mas de Rieusset, les Osierettes, la Bouzigue, Sallèle, le Bourguet, la Borie, les Plos, la Bastide, Mas de Lichère, Mas de l'Abri, Vammale, Goujouse, Théron,...). Le réseau du quartier de l'Abbaye a été créé juste après la deuxième guerre par les Houillères. La commune a mis en fonction ceux de la Baume en 1971, de Malataverne en 1972, de la Blaquière en 1973. Ces différents réseaux ont été reliés au fur et à mesure à la nouvelle station d'épuration de l'Abbaye. La station d'épuration de la Blaquière, la dernière station autonome, a été remplacée par une pompe de relevage et mise en relation avec le réseau de l'Abbaye fin 2004.

La capacité actuelle de la station de l'Abbaye de 2000 Eq/Habitant. Le nombre d'abonnés est en 2004 de 806 (rappel : 1038 logements dont 852 RP)/ pourcentage de raccordement 89%.

La totalité du réseau représente 18km de canalisation. Il est constitué par les circuits suivantes :

- L'Abbaye.
- Plantiers.
- Blaquière.
- Graveyrol,
- Malataverne,
- Les Bedosses.

Evolution du réseau :

La station de l'Abbaye est, par ailleurs, en fin de cycle et doit être renouvelée. La communauté de communes du Pays Grand Combien a donc décidé la construction d'une **nouvelle station d'épuration**, qui permettra de faire passer les capacités de 2000 équivalent-habitants à 3000 et de couvrir les besoins des constructions nouvelles sur la commune.

Dans le cadre de l'élaboration du zonage d'assainissement, il a été décidé, au regard de l'aptitude au sol des quartiers du Foussat, des zones à urbaniser de Courbessas et de Clémentine, d'y étendre le réseau collectif. (voir cartes). Les zones I AU du PLU ne seront ouvertes à l'urbanisation qu'après mise en service de la nouvelle station d'épuration.

### **3. COLLECTE DES DECHETS**

La communauté de communes du Pays Grand'Combien est chargée de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères.

Des conteneurs et des bacs de tri sélectif sont à la disposition des habitants en plusieurs lieux de la commune. Les ordures ménagères, les plastiques, les « cartonnettes », les verres et les journaux sont triés par les habitants. La collecte des ordures ménagères se fait deux fois par semaines, celles des déchets triés une fois par semaine et les encombrants une fois par mois.

La déchetterie de l'Habitarelle aux Salles-du-Gardon est également à la disposition des habitants de la communauté.